



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes rappelle sa position quant à la nécessité d'une réforme en profondeur des études préparatoires à l'exercice de la profession afin de répondre aux besoins de santé et garantir la qualité des soins. Cette réforme doit conduire à la généralisation d'un accès à la formation professionnelle spécifique à l'issue d'une Licence 1 Santé (ou par voie dérogatoire d'une Licence STAPS ou Biologie). Le diplôme d'Etat sanctionnant les études doit avoir le grade universitaire de Master pour que le masseur-kinésithérapeute soit en capacité d'offrir aux usagers du système de santé des soins spécifiquement élaborés et adaptés à chacun, basés sur l'Evidence Based Practice (pratique basée sur la preuve) et intégrant l'indispensable dimension préventive et éducative.

Les propositions détaillées du Conseil National ont fait l'objet de deux rapports argumentant cette position et la mettant en perspective avec l'évolution des besoins et avec les réponses apportées dans la majorité des pays développés.

Le Conseil National observe que les travaux sur la réingénierie du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute pilotés depuis 18 mois par la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins, ainsi que la méthodologie utilisée, ne tendent toujours pas à établir un programme de formation cohérent en contenu et en format s'intégrant au processus licence-master-doctorat (LMD) et aboutissant à un grade Master.

C'est pourquoi le Conseil National, qui a décidé de ne pas assister à la réunion de réingénierie prévue le vendredi 5 mars 2010, demande solennellement une réorientation de ces travaux vers une réforme innovante et prospective qui n'enferme pas le kinésithérapeute dans un rôle d'exécutant.